

QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE VIS-À-VIS DES CYANOBACTÉRIES ?

Attention aux enfants !



→ **Ne pas se baigner** en dehors des sites autorisés et surveillés, **éviter d'ingérer de l'eau**.

→ **Ne pas jouer** avec des bâtons ou galets ayant été immergés ou avec des dépôts d'algues, **ne pas les porter à la bouche**.

→ **Ne pas pratiquer** d'activités nautiques dans des zones où des amas d'algues sont accumulés.

→ Prendre une **douche** après la baignade.

→ **Éviscérer et étêter** les poissons pêchés, et **éviter de manger les petits poissons type «friture»**. **Ne pas consommer de poisson en cas de bloom algal (ou baignade fermée)**.



Attention aux animaux domestiques !

→ **Tenir les chiens en laisse**

→ **Ne pas les laisser accéder** au plan d'eau

QUELS SONT LES SYMPTÔMES D'UNE INTOXICATION AUX CYANOTOXINES ?



Si les **symptômes** suivants apparaissent :

→ **Après une baignade** : irritation (de la peau, des yeux, autre), ou boutons...

→ **En cas d'ingestion** : tremblements, fièvre, douleurs abdominales, douleurs musculaires, nausées, vomissements...

Consulter rapidement un médecin



Si un chien présente les **symptômes** suivants après **avoir bu de l'eau**, ou **joué avec des bâtons ou des galets**, ou **mangé des cyanobactéries** : tremblements des pattes arrières, perte d'équilibre, état anxieux, nausées, yeux globuleux, bave...

Consulter sans délai un vétérinaire, en ayant récupéré si possible les éventuelles vomissures

AXES DE RECHERCHE EN RÉGION

L'état des connaissances sur les risques liés à la consommation des poissons est limité.

A ce jour seules des mesures préventives peuvent être préconisées pour réduire les risques d'exposition aux cyanobactéries.

INFORMATIONS SUR LES BAINADES OUVERTES

Les lieux de baignades en milieu naturel, ouverts au public, sont suivis dans le cadre du **contrôle sanitaire** par les délégations départementales de l'Agence régionale de la santé (ARS).

Les sites déclarés ouverts et les résultats des analyses effectuées sont consultables en ligne sur le site internet du ministère en charge de la santé (baignades.sante.gouv.fr).



- Contacts et informations -

- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Loir-et-Cher 02 54 90 97 80 :

- Agence régionale de santé : 02 38 77 32 10

Cyanobactéries des plans d'eau

Attention Vigilance !



Risque d'intoxication

Précautions à prendre

Reconnaître les symptômes

Que sont les cyanobactéries ?

Les cyanobactéries sont sur terre depuis au moins **deux milliards** d'années. Ce sont des **micro-organismes**, qui font de la **photosynthèse** comme les plantes et qui possèdent un pigment, la **chlorophylle**, à l'origine de leur couleur. Il en existe un très grand nombre d'espèces.

Où trouve-t-on les cyanobactéries ?

Les cyanobactéries sont **naturellement** présentes dans les milieux aquatiques (eaux douces et salines). Du fait de leur grande capacité d'adaptation, elles peuvent coloniser de nombreux environnements comme les plus extrêmes, des régions polaires aux régions tropicales.

En milieu aquatique, les cyanobactéries sont soit **planctoniques** c'est-à-dire en suspension dans l'eau soit **benthiques**, ce qui signifie fixées à un support.

Pour se développer, elles ont donc besoin de **lumière**, d'**eaux calmes** et relativement **chaudes** (20 à 25°C) ainsi que de nutriments, notamment du **phosphore** essentiel pour leur croissance. Les milieux **eutrophisés** (très riches en azote et en phosphore) sont donc particulièrement propices à leur développement.



Quels sont leurs rôles ?

Les cyanobactéries ont un **rôle écologique** non négligeable puisqu'elles participent au fonctionnement des milieux. Elles sont aussi capables de synthétiser un certain nombre de molécules utiles (antibiotiques, antiviraux, antitumoraux, etc.) et d'autres néfastes (toxines).

Croissance et prolifération

Les cyanobactéries, en régulant les échanges gazeux à l'intérieur de la cellule, sont capables **d'alterner** entre des phases **pélagiques** (surface) et en profondeur.



Quels sont les dangers ?

Les cyanobactéries **sont problématiques dès lors qu'elle prolifèrent**.

Certaines sont capables de synthétiser des toxines, appelées **cyanotoxines**. Ces dernières peuvent être dangereuses pour l'homme et l'animal. Leur prolifération, favorisée par l'absence de courant, la période d'étiage et les fortes températures peut dégrader la qualité de l'eau. La prolifération peut également entraîner des mortalités piscicoles, par un phénomène de raréfaction de l'oxygène, lié à ces développements.

Les cyanobactéries planctoniques peuvent donner lieu à des blooms (le plus souvent de couleur verte et d'un aspect proche de la peinture – cf. photo ci-contre) qui se déposent au bord.

Elles peuvent également donner une teinte générale de couleur verte à l'eau (cf. photo ci-contre)

État des lieux en région Centre-Val de Loire

En région Centre-Val de Loire, depuis 2017, des baignades sont régulièrement fermées pour cause de présence excessive de cyanobactéries.

Les cyanobactéries planctoniques sont suspectées d'être associées à plusieurs cas d'intoxication canine.

Si des cas sont rapportés ou si une concentration en cyanobactéries détectée dans le milieu aquatique est supérieure à un certain seuil, des **mesures de gestion** sont rapidement prises afin de réduire l'exposition de la population.

A minima, il peut s'agir de **conseils de prudence** (baignade et abreuvement) et de préconisations sur la non **consommation** de poissons. Les mesures peuvent aller jusqu'à la **fermeture** temporaire de certains lieux de baignade et la suspension des activités nautiques.

Pour rappel, la qualité de l'eau des baignades n'est suivie que pendant leur période d'ouverture.